



OFFICE DES  
PROPRIÉTAIRES

**Office des Propriétaires**

Rue Vilain XIII, 53-55  
B-1000 Bruxelles  
Tél. : 02 669 49 49  
Fax : 02 626 08 48  
Numéro BCE : 0841.885.269

Bruxelles, le 19 Septembre 2018

**ACP CHARLES WOESTE (N. Entr. : 0851.608.431)  
Avenue Charles Woeste, 296-306  
1090 Jette**

**Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 Septembre 2018**

Suivant la liste de présences signée, l'Assemblée compte :

Copropriétaires <b>présents</b>	15	sur 299	5.02 %	12531.000
Copropriétaires <b>représentés</b>	12	sur 299	4.01 %	27041.000
Copropriétaires <b>absents</b>	272	sur 299	90.97 %	60428.000
<b>Totaux</b>	<b>299</b>	<b>sur 299</b>	<b>100.00 %</b>	<b>100000.000</b>
AG valide en participants	27		9.03 %	
AG valide en quotités	39572.000		39.57 %	

Le 19 Septembre 2018 à 18h00, les copropriétaires de l'immeuble à se sont réunis en assemblée générale délibérant en second degré sur convocation régulière adressée par le syndic à tous les copropriétaires.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les copropriétaires présents et par les mandataires de ceux qui se sont fait représenter. Le quorum étant atteint, les membres peuvent débattre de l'ordre du jour.

M. Michel Pendeville est élu président de séance à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

A l'unanimité des copropriétaires présents et représentés il est décidé de ne pas nommer de scrutateurs. Le syndic est représenté par Messieurs R. DE PLAEN et B. WEICKER. Le Syndic est secrétaire.

**1. A la demande du Jette 1: Décision à prendre quant à installer 3 splits extérieurs (moteur frigo) sur le toit de la galerie commerçante (Jette 1). cfr fiches en annexes.**

La Financière Techeyne SA s'engage à faire réaliser les travaux dans les règles de l'art et veillera notamment à respecter les impositions du SIAMU et les recommandations de Bruxelles environnement. Le maître de l'ouvrage c'est-à-dire La Financière Techeyne SA adaptera si nécessaire, à ses frais privés, le permis d'environnement d'une part et à la conformité électrique d'autre part.

- Il est entendu entre les parties qu'il appartiendra au copropriétaire demandeur à savoir La Financière Techeyne SA, exclusivement à la pleine et entière décharge de l'association des copropriétaires d'obtenir toutes les autorisations généralement quelconques de quel qu'ordre qu'elles soient en vue de l'installation faisant l'objet de cette décision.

De même, il appartiendra au copropriétaire demandeur exclusivement à la pleine et entière décharge de l'association des copropriétaires d'effectuer toute installation, aménagement, travaux de quelques ordres qu'ils soient en vue de respecter les prescriptions légales et les règles de l'art, ceux-ci étant exécutés à ses entiers frais, risques et périls et en respectant scrupuleusement les prescriptions légales et les règles de l'art.

A défaut, le copropriétaire demandeur s'engage à y remédier dans les 15 jours d'une invitation qui lui en serait faite.

Le copropriétaire demandeur supportera seule toute amende ou pénalité qui pourrait être mise à charge de l'association des copropriétaires dans l'hypothèse d'une infraction ou d'un manquement quelconque.

De même, le copropriétaire demandeur s'engage à intervenir volontairement à toutes causes qui pourraient être diligentées à l'encontre de l'association des copropriétaires du chef des installations faisant l'objet de ce point et de prendre fait et cause pour l'association des copropriétaires en lui garantissant de toute condamnation en principal, intérêts, dépens et tous frais généralement quelconques.

<b>1. A la demande du Jette 1: Décision à prendre quant à installer 3 splits extérieurs (moteur frigo) sur le toit de la galerie commerçante (Jette 1). cfr fiches en annexes.</b>	Oui	37 955.000	96.00 %	<b>Majorité des trois quarts</b>
	Non	1 581.000	4.00 %	<b>La résolution est acceptée.</b>
	<b>Voix exprimées</b>	<b>39 536.000</b>	-	
	Abstention / Absents	-39 536.000	-	
OUI	Beaudot, Daoust Priscillia, Dewandeleer Christian, Haubursin Thierry, Heiremans Luc, Hocepied Christian, KATSUVA Alice, MONCADA Virginia, N.V. Home Invest Belgium, Pendeville Michel, Ritschard Frederic Christophe, S.A. Rent Apart @, Steenacker Sonia, Van Eyck Hilda, TEYC NEXT SPRL, VANDERVEKEN - ALIJA, WTOREK Daniel, SILIEN - BIOURGE, DE MOL Sabine, VAL U INVEST SPRL			
NON	Dawidziuk Anna, Jacqmin Ch., Lada Malgorzata, Maret Christian, KHANDANYAN Alvard, STIVALETTA - FROMONT			
ABSTENTION / ABSENTS	Koubaa Taoufik, VAN BOECKEL - DAMIS			

Fin de séance à 18h18.

OFFICE DES PROPRIETAIRES S.A.

Rue Vilain XIII, 53-55

B - 1000 Bruxelles

+32 (0)2 626 08 46

TVA : BE 0841.885.269

Secrétaire Syndic

R DEPLAEN - B WEICKER

OFFICE DES PROPRIETAIRES

Président de séance  
M. Michel PENDEVILLE